

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Reclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS,  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Février 1882.

## Chronique générale.

### LE VOTE DE CONFIANCE.

Le bon billet qu'a le gouvernement !  
Le 28 janvier, la Chambre voulait la révision ; le 6 février elle n'en veut plus.  
Ce qui était bon il y a dix jours ne vaut plus rien maintenant ; ce qui était indispensable sur l'heure est renvoyé aux Calendes grecques.

Il y a deux mois, M. Gambetta avait, lui aussi, la confiance de la Chambre.  
Le cabinet Freycinet vient d'obtenir sa majorité moins belle que la majorité de M. Gambetta, lequel fut désigné au pouvoir, s'il nous en souvient bien, par plus de 300 voix.

287 députés manifestent leur confiance dans le nouveau gouvernement.

Mais si vous retranchez 287 de 557, il reste 270 députés qui sont ennemis ou prêts à le devenir.

En réalité, le triomphe de M. de Freycinet s'appuie sur un excédent de 17 voix.

Il faut avouer que ce n'est pas riche.  
Mais, la majorité prétendue ministérielle serait-elle plus forte, cela ne nous paraîtrait pas plus sérieux pour l'avenir.

Le cabinet vient, tout bonnement, de bénéficier de la mauvaise humeur de la Chambre contre M. Gambetta.

On a l'air de l'aimer parce qu'on veut détester l'autre.

La majorité républicaine est une courtisane qui se joue à elle-même en ce moment la comédie de la confiance.

Mais, au fond, elle n'a pas plus de goût pour le vénérable M. de Freycinet qu'elle n'avait d'amour pour le tempestueux Gambetta.

C'est une folle qui n'a pas deux idées de suite.

Après avoir mis à la porte le plus insolent de ses amis, celui dont elle avait tant et si longtemps redouté les fureurs, elle est effrayée de son audace.

Elle se raccroche à M. de Freycinet, affolée d'être seule, et sans l'avoir même regardé.

Nous ne lui donnons pas six semaines pour se brouiller avec lui.

Le conseil des ministres s'est occupé de la question du remplacement de M. Drouhet, gouverneur des Indes françaises. Des divergences de vue se sont manifestées à cette occasion parmi les membres du gouvernement.

M. Berlet, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, aurait offert sa démission dans le cas où M. Drouhet serait maintenu.

M. Alype portera la question à la tribune.

Le conseil a décidé le déplacement de M. Roustan qui, de Tunis, sera envoyé en Chine, à un poste supérieur.

D'après le *National*, les ministres ont résolu, en prévision du cas où le Sénat ne prendrait pas l'initiative de la révision, de la prendre eux-mêmes et de préparer à cet effet un projet de révision des lois constitutionnelles.

Les ministres ont également étudié la question de l'intervention en Egypte, dont, assure-t-on, ils se seraient montrés moins partisans que leurs prédécesseurs.

### MODIFICATIONS MINISTÉRIELLES.

Il est question de créer un ministère spécial des colonies à très-bref délai.

Malgré les interventions d'abord bien arrêtées de M. de Freycinet de laisser le ministère actuel tel qu'il existe, des raisons majeures exposées par l'amiral Jauréguiberry auraient décidé le président du conseil à céder sur ce point.

Nous savons, en effet, aujourd'hui, que la proposition de cette création a été faite au

Président de la République qui en aurait également reconnu la nécessité.

Comme le ministère du commerce va être supprimé pour être joint, comme autrefois, à l'agriculture, de manière à donner satisfaction à M. Tirard, il n'y aura, par le fait, pas d'augmentation de portefeuilles.

Les titres seuls seront changés.

M. de Mahy deviendrait titulaire du nouveau ministère des colonies, et M. Tirard prendrait le portefeuille de l'agriculture et du commerce. Ce changement est imminent.

La *Republique française* se défend de faire une idée politique de rancune ; on a voulu, dit-elle, nous aliéner la Chambre en disant que nous lui sommes systématiquement hostiles.

« Nous resterons toujours avec l'opinion de la démocratie, mais quand nous ne penserons pas comme la Chambre, nous ne consentirons pas à nous taire sous prétexte que la Chambre est infallible. »

Les *Débats* critiquent le projet de Concordat de M. P. Bert ; ils demandent à la Chambre de ne pas apporter dans l'examen des rapports de l'Eglise et de l'Etat un fanatisme à rebours.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* juge odieux d'imputer au ministère une inaction dont le seul auteur responsable est M. Gambetta.

L'*Union républicaine* déclare que si elle n'obtient pas gain de cause pour ses revendications, ni la chute du ministère, ni la dissolution ne lui feront peur.

La *Justice* dit que M. Gambetta peut se relever seulement par une campagne conduite à loisir. L'ajournement de la révision lui fournit pour la faire la meilleure arme qu'il pût souhaiter.

Grâce à l'arrivée de M. de Freycinet au ministère des affaires étrangères, les relations entre la France et l'Italie sont devenues meilleures, au point que le gouvernement italien a informé le gouvernement français que le poste d'ambassadeur à Paris aurait sans retard un titulaire.

Ce rapprochement est dû à la déclaration faite par M. de Freycinet au lendemain même de sa nomination, à savoir : qu'il entendait reprendre avec l'Italie, sur les bases posées lors de son passage au ministère, le règlement de la question tunisienne.

Nous croyons savoir que le général Cialdini serait l'ambassadeur choisi.

Les résistances du comte de Saint-Vallier et du général Chanzy n'ayant pu être vaincues, malgré l'intervention directe et répétée du Président de la République lui-même, M. de Freycinet a confirmé le mouvement diplomatique arrêté par le précédent cabinet :

M. Tissot à Londres, M. de Noailles à Constantinople, M. de Chaudordy à Saint-Petersbourg, M. Arago à Rome.

M. Wilson, consulté hier par le bureau de l'Union démocratique pour savoir s'il accepterait la candidature à la présidence de la commission du budget, a répondu qu'il était à la disposition de ses collègues.

### On télégraphie de Tunis au Temps :

« Les corvettes italiennes suivent tous les mouvements de nos troupes sur la côte. Je connais par une indiscrétion les ordres qu'elles ont reçus de leur gouvernement d'observer tous nos actes et tous nos mouvements militaires. »

### On télégraphie de Rome à l'Union que l'Angleterre propose trois personnages ca-

hors d'état de servir...

— Le cas est embarrassant, mademoiselle Robinsone. Tenons conseil.

On conviendra que la comtesse du Hêtre, en venant à la traverse d'une pareille situation, aurait pu être une sorte de fâcheux.

D'ordinaire, cependant, elle était loin, bien s'en faut, d'être en trop entre ses deux chers enfants. Quoi de plus encourageant que son expansive reconnaissance pour le sauveur de son fils Gordien ! Quoi de plus agréable que son assentiment tacite aux plus ravissants projets ! Elle allait jusqu'à se trahir par des suppositions maternelles, impliquant le dénouement du prologue et levant le rideau sur le premier acte.

— Nous ferons ensemble, disait-elle, un voyage aux Pyrénées. C'est un de mes rêves ! Mon cher Manuel, je compte sur vous pour m'aider à grimper dans les montagnes.

— Une mère peut toujours compter sur son fils ! disait Manuel avec chaleur.

Laure, en ces doux parlirs, ne résistait pas au désir d'embrasser sa mère.

La comtesse reparlait volontiers de sa liaison avec Louise de Vernaines.

— Dans le couvent où nous nous sommes connues, il y avait un usage charmant. Les petites nouvelles venues étaient placées, chacune, sous la protection d'une grande de la première classe.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

# PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXIII

ROBINSON ET ROBINSONE.

(Suite.)

Donc, le joli jeu de Robinson et Robinsone ne fut pas interrompu.

L'on ignore peut-être en quoi consiste ce jeu charmant ?

Amandus et Amanda, Étourneau et Linotte, Daphnie et Chloé, Manuel et Laure, peu importe, sont embarqués sur le même vaisseau. On voguait sous les voiles gonflées par une douce brise qu'on ne nomme qu'amitié, dévouement, — inclination dans les moments les plus expansifs.

Oh ! convenances et réticences sont synonymes !

Mais Laure, ayant parfaitement traduit certain Devinex, qui la fit rougir comme une cerise, tout en faisant courir dans ses veines un délicieux frisson, Laure sait que ce vent favorable conduit d'un au port de l'hymen.

Dieu ! catastrophe horrible, le vaisseau, battu

par la tempête, se fracasse sur un écueil, naufrage dont ne réchappent qu'Amandus et Amanda.

Évidemment, Daphnie est un habile et intrépide nageur. Le plus généreux des sentiments a triplé ses forces ; il a eu le bonheur de porter entre ses bras Chloé qu'il déposera saine et sauve sur le rivage d'une île déserte.

Étourneau et Linotte sont donc sauvés.

Pour le reste de l'équipage, pas un soupir, pas un regret, pas même un *De profundis*. Ces bagatelles-là ne sont point du jeu.

Le piquant de l'amulette, c'est qu'on est dénué de tout, qu'il faut s'ingénier pour se loger, pour se nourrir, pour se vêtir, qu'on se partage gentiment les rôles, et qu'on déploie l'un pour l'autre la plus ingénieuse sollicitude.

Il est clair que Gordien, étant excellent plongeur, sauve du naufrage tout ce que peut désirer Laure.

— Retrouverai-je le fer à papillotes ?

— Non ! il est trop lourd ; il a coulé dans les écueils où Chloé ne permet pas que Daphnie risquer sa vie. Que deviendrait-elle sans lui, juste ciel ! Elle périrait de douleur ?

— Et d'inanition. Elle laissera donc flotter ses beaux cheveux noirs au gré des zéphyrs ?

— Pas du tout ! Voyez, sur le rocher qui surmonte notre grotte, ces lianes fleuries ! Amandus les cueille, Amanda va s'en faire une charmante coiffure. Le ruisseau qui court à travers la mousse

lui a servi de psyché.

— Qu'elle est jolie ! s'écrie Gordien. Ces fleurs sauvages, cette guirlande naturelle me ravissent en extase.

— Très-galant ! Mais la mer va tout à l'heure cesser de descendre. Sauvez-nous bien vite les ustensiles de cuisine.

— Que ceci est prosaïque !

— Tant pis ! j'ai trouvé des œufs dans un nid d'oiseaux dont, par parenthèse, le plumage ne me sera pas inutile pour remplacer ma garde-robe, et je veux nous faire une omelette pour souper.

— Merci ! très-bien ! je cours ! je plonge, je rapporte la poêle, un pot de beurre et un panier de champagne !

— Parfaitement imaginé ! Il faut bien fêter un peu notre arrivée dans l'île de la Solitude.

— Oh ! mademoiselle, ce nom serait un affreux contre-sens, au moins pour moi qui la vois peuplée de toutes vos grâces, de votre adorable bienveillance...

— Trêve de compliments. J'ai donc des œufs, du beurre et une poêle ; mais du feu ? comment faire du feu ?

— Je n'ose dire que celui de vos regards suffira ; eh bien ! je vais plonger, replonger.

— Non ! non ! la mer monte, je frémis !

— C'est égal ! on ne peut se passer d'un briquet.

— Mais toutes les allumettes seront mouillées,

tholiques pour la représenter auprès du Vatican.

On a distribué aux députés la proposition de loi, présentée par M. Jules Roche, tendant à la suppression de neuf archevêchés et de trente-deux évêchés établis, selon lui, en dehors du Concordat.

Les archevêchés dont M. Roche demande la suppression sont ceux de Cambrai, Sens, Reims, Rennes, Albi, Auch, Avignon, Alger et Chambéry.

Les évêchés menacés sont ceux de Chartres, Blois, Langres, Saint-Claude, Moulins, Châlons-sur-Marne, Beauvais, Laval, Le Puy, Tulle, Rodez, Perpignan, Périgueux, Luçon, Aire, Tarbes, Montauban, Pamiers, Marseille, Fréjus, Gap, Verdun, Belley, Saint-Dié, Nîmes, Viviers, Constantine, Oran, Annecy, Saint-Jean-de-Maurienne et Moutiers.

Les bureaux de l'Union générale ne sont pas fermés. Le remboursement des titres mis en dépôt s'effectue. On assure que M. Bontoux va être mis en liberté.

On parle de la présentation prochaine d'une proposition de loi, émanant de l'initiative parlementaire de certains députés, et dont les principales clauses auraient pour but :

- 1° De rendre les agents de change responsables sur leur cautionnement de la livraison et du paiement de ce qu'ils ont acheté ou vendu ;
- 2° De calculer la somme à déposer par les acheteurs à terme sur la moyenne des cours de la quinzaine précédente, pour chaque valeur ;
- 3° D'assimiler au pari toute opération de Bourse faite en dehors de ces conditions, les agents de change ou courtiers qui y auraient participé devant encourir les peines déterminées par l'article 419 du Code pénal. Le commissaire de la Bourse ferait un rapport hebdomadaire.

Notre confrère de Blois, l'*Avenir de Loir-et-Cher*, fait cette juste réflexion au sujet de l'Union générale :

« Le parti républicain exploite odieusement le malheur de l'Union générale. Et c'est à une heure où la Banque de Lyon et de la Loire, présidée par un député républicain, a de si singulières destinées ! Et c'est à une heure où la justice condamne à deux ans de prison, pour escroquerie, l'ex-député républicain M. Doyen, président de la Banque des valeurs et des rentes ! Et c'est à une heure où tant de coulissiers connus par la pureté de leur républicanisme, sont exécutés à la Bourse après avoir ruiné leurs clients ! »

A rapprocher, cette piquante malice du *Clairon* :

« Déplacement et villégiature.  
M. Savary, député opportuniste, ancien

Louise, qui avait six ans de plus que moi, fut ma protectrice ; elle m'appelait sa poupée, son poupon, sa fille...

— Comme vous daignez, madame la comtesse, m'appeler votre fils ! répondit expressivement Manuel.

— Dans le monde, à Paris, nous nous retrouvâmes avec un bonheur infini. Elle s'était mariée très-jeune, elle avait déjà plusieurs enfants ; vous n'étiez pas né, vous, Manuel. Louise m'appelait son aînée. Figurez-vous qu'une fois, la baronne mère se faillit être jalouse de ma tendresse filiale pour Louise !

Manuel, à pareils entretiens, dépoillait sa peau de lion. Comme Hercule aux pieds d'Omphale, il flétait la quenouille du tendre, lui, le gandin, lui, le blasé ! Pour être membre d'un club parisien, l'on n'en reste pas moins susceptible de ressembler quelquefois à un simple mortel. C'est rare ; mais enfin cela s'est vu, et tellement que Manuel, depuis son arrivée en Soreillac, était en voie de reprendre forme humaine. Le croirait-on ? Ce demi-dieu négligeait assez souvent de boutonner ses gants ou même de les mettre.

Ovide, en ses métamorphoses, a oublié celle-là !  
— Ne les troublons pas, madame la comtesse, avait complaisamment dit le docteur Delcambre. Ce serait dommage. Ils jouent, — oh ! j'ai l'oreille fine ! — au jeu de Robinson et Robinsons. Et je

président du conseil d'administration de l'infortunée Banque de Lyon et de la Loire, a quitté Paris. On l'a signalé hier à Genève.

« Les créanciers de la Banque de Lyon et de la Loire n'ont pas à prendre ombrage de ce départ. Genève est trop près de la frontière pour que M. Savary hésite à la franchir au premier appel. »

Un journal — républicain — s'est amusé à faire de la statistique ministérielle républicaine, et voici les chiffres instructifs auxquels il est arrivé :

« La République opportuniste a consommé, pendant les cent trente-six mois de son existence, 44 cabinets, comprenant 471 ministres, ce qui donne à chaque cabinet une durée moyenne de 345 jours.

» Particularités : M. Léon Say a été sept fois ministre.

» MM. de Cisse, Decazes, Teisserenc de Bort, ont été six fois ministres.

» MM. de Fourtou et Waddington l'ont été cinq fois.

» MM. Dufaure et Fourichon l'ont été quatre fois.

» 11 ministres l'ont été trois fois.

» 22 ministres l'ont été deux fois. »

CENT SOIXANTE ET ONZE ministres en dix ans !

### LA CRISE FINANCIÈRE.

Le jour commence à se faire sur la débacle de l'Union générale et sur l'arrestation de MM. Bontoux et Feder. Ce jour n'est pas favorable au gouvernement. Il devient, en effet, palpable que les ministres, irrités de leur manque absolu de popularité, ont essayé d'en acquiescer un peu en donnant à la foule du catholique et du jésuite à dévorer.

L'Union générale passant, à tort d'ailleurs, pour une banque catholique, les ministres n'auraient pas hésité à se lancer eux-mêmes dans l'arène, et, par des manœuvres obscures, à précipiter les événements qui ont amené la ruine finale.

Parmi ces manœuvres, la plus blâmée, à juste titre, est l'arrestation hâtive de MM. Bontoux et Feder. Le *Clairon* explique, en ces termes, les raisons secrètes de cette mesure excessive :

« Après avoir effectué en quinze jours des remboursements considérables de dépôts à vue et comptes de chèques, l'Union n'avait plus en caisse, mardi dernier, qu'une somme de 8 millions (chiffre rond) : 4 millions à Lyon et autant à Paris.

« Ces huit millions auraient suffi à faire face aux réclamations pendant un jour. Mais des oppositions étaient mises sur l'encaisse. Le Conseil d'administration décida alors de fermer les guichets et de convoquer, pour le vendredi suivant, l'assemblée générale des actionnaires. Cette assemblée aurait été invitée à se prononcer sur cette proposition : versement des trois quarts non encore appelés sur toutes les actions.

vous jure qu'ils y gagnent beaucoup, surtout Manuel.

— Ah ! docteur, quel plaisir vous me faites !

— J'en suis ravi, madame la comtesse.

— Je vous soupçonnais, je l'avoue, des traits les plus noirs.

— Oh ! madame !

— Et j'en voulais presque à mon mari de tant s'occuper des pauvres de notre commune.

— Je n'entrevois point le rapport qu'il peut y avoir entre ces deux griefs.

— Que vous dirai-je ? Votre précepte : *Le travail est un devoir*, les lardons que vous décochiez à Manuel et même à Gordien, vos sentences, vos énigmes, enfin la grande estime qu'a pour vos lumières le comte du Hêtre, m'inquiétaient depuis quelques jours.

— Mais encore ? reprit le docteur, feignant de ne pas bien comprendre.

— Eh, mon Dieu ! je craignais qu'influencé par vos jugements un peu sévères, mon mari n'oubliât l'immense service que nous devons à Manuel et l'amitié fraternelle qui m'unissait à M<sup>me</sup> de Sardagne, née Louise de Vervaines.

— Madame la comtesse, dit l'impénétrable docteur, j'espère fermement que du Hêtre n'oublie rien.

En ce moment, le comte, retiré dans son cabinet de travail, interrogeait avidement le dossier pos-

» Si ce versement avait été voté, la situation de l'Union générale eût été magnifique. En effet, la Société était constituée au capital de cent millions, sur lesquels le quart seulement, c'est-à-dire vingt-cinq millions, avaient été versés, lors de la souscription.

» En appelant le paiement des trois autres quarts, le Conseil d'administration aurait donc fait entrer dans ses caisses une somme de soixante-quinze millions.

» Ces soixante-quinze millions auraient permis de continuer le remboursement des dépôts à vue, les seuls immédiatement exigibles ; et de faire face aux difficultés de la liquidation.

» L'Union générale allait donc être sauvée. Les « cléricaux » allaient échapper à la ruine.

» Mais le salut des cléricaux n'était pas de la convenance des démocrates, ni du cabinet.

De là, l'arrestation de MM. Bontoux et Feder, qui amena le prononcé d'office de la faillite, malgré les résistances fort honorables du président du tribunal de commerce de la Seine.

D'ailleurs, cette double arrestation n'a pas été seulement excessive : elle paraît illégale, du moins en ce qui concerne l'une des deux victimes. Le *Clairon* le démontre excellemment :

« — Quel grief avez-vous contre l'Union générale ?

» Vous lui reprochez : 1° d'avoir commis une infraction à la loi qui régit les Sociétés financières, en spéculant sur ses propres titres ; 2° d'avoir disposé des fonds confiés à sa garde.

» Cette infraction à la loi et cet abus de confiance hypothétiques sont, ou du fait du conseil d'administration, ou du fait du directeur.

» S'ils sont du fait du conseil, vous avez bien fait d'arrêter M. Bontoux, président de ce conseil.

» Mais vous avez eu tort d'arrêter M. Feder, simple employé chargé d'exécuter des ordres, et que la loi et les statuts de la Société déclarent irresponsable.

» Au contraire, si M. Feder a pris l'initiative de la spéculation illégale, si c'est lui qui a abusé des dépôts faits dans les caisses de la Banque, la Société de l'Union générale représentée par son président, sont ses premières victimes.

» C'est à la Société, au conseil d'administration et à M. Bontoux à faire poursuivre l'employé infidèle. Mais alors, pourquoi arrêter M. Bontoux et M. Feder, la victime et le coupable ?

» Il est impossible de sortir de ce dilemme sans donner une entorse au droit et à la logique : ou M. Feder est coupable, et il l'est d'abord à l'égard de M. Bontoux et il ne fallait pas arrêter celui-ci ; ou M. Bontoux est coupable, M. Feder a été l'instrument irresponsable de ses volontés, et il ne fallait pas arrêter M. Feder.

» L'un ou l'autre est poursuivable ; tous deux ne le sont pas : leur arrestation simultanée est un non sens.

Mais qu'importe l'illégalité et le non

thème de maître Honoré Vaurant.

Et M<sup>me</sup> veuve Vaurant se promettait bien d'être, le lendemain dimanche, à l'église, en même temps que son neveu Manuel de Sardagne.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Deux petites filles brodent des pantoufles pour leur grand-père.

— J'aurai fini avant toi, dit l'une.

— Je crois bien ! répond l'autre. Tu as de la chance, toi ; ton bon papa n'a qu'une jambe.

En cour d'assises.

Un pauvre diable est accusé d'avoir assassiné sa belle-mère, et il avoue.

Quand les débats sont terminés, le président lui demande s'il a quelque chose à ajouter pour sa défense.

— Messieurs, répond le criminel, j'ai été marié quatre fois, pour mon malheur. Celle que j'ai tuée était ma quatrième belle-mère, et vous comprenez qu'à la longue la patience s'épuise...

A ces mots, les jurés se regardent en élargissant de l'œil. Ils entrent dans la salle des délibérations et ils en sortent, cinq minutes après, avec un verdict d'acquiescement.

M. Joseph Prudhomme historien.

Il en est à l'histoire romaine :  
— Au faible et imbécile Claude, succéda un monstre, que l'histoire vengeresse et indignée a justement flétri du nom de Néron !

sens aux yeux des ministres qui veulent, avant tout et à tout prix, détourner l'attention de l'interpellation Granet et frapper de terreur tout le parti catholique ?

Après MM. Bontoux et Feder, on donna l'ordre à M. Ferry, juge d'instruction, d'arrêter MM. Tel ou Tel.

L'honnête magistrat examina la demande du ministre public, et répondit qu'il n'avait l'habitude de n'arrêter que des coupables, et que, jusqu'à ce qu'il eût relevé un délit contre les personnes qu'on lui désignait, il ne les inquiéterait pas.

C'était encore une défaite pour les honorables Freycinet et Ferry. Dans leur confusion, ils eurent alors recours à des moyens puérils.

D'abord leur presse annonça l'arrestation de tous les administrateurs. En même temps que ces bruits circulaient, les collègues de M. Bontoux recevaient des lettres sur papier à entête du ministère de l'intérieur.

Dans ces lettres, un « ami inconnu » les avertissait que leur emprisonnement était une chose décidée et les engageait à fuir.

Les destinataires de ces lettres anonymes ne tombèrent pas dans le piège qu'on leur tendait. Comme ils n'avaient rien à se reprocher, aucun d'eux n'eut l'aberration de se rendre à la gare où les attendaient des agents de la sûreté, qui les auraient filés et arrêtés à la frontière.

Les lettres n'ayant pas réussi, l'« ami inconnu » fit une démarche personnelle. Beaucoup d'administrateurs de l'Union ont reçu la visite d'un personnage qui leur a confirmé la nouvelle de leur arrestation, et les a vivement engagés à prendre le train de Bruxelles.

Cette dernière manœuvre est restée aussi infructueuse que les précédentes.

Tout le conseil de l'Union est à Paris, attendant les événements.

### LE PROJET PAUL BERT.

Nous trouvons dans le *Siccle* la note suivante à l'adresse de M. Gambetta :

« Plusieurs journaux ont publié un texte plus ou moins exact du projet de M. Paul Bert, concernant l'exercice du culte catholique en France. Nous nous abstenons de le reproduire, la République française se disant autorisée à déclarer que ce texte n'est qu'une première ébauche. Nous attendons que le projet définitif ait été déposé. Si M. Gambetta et ses anciens collaborateurs espèrent, en déposant chaque jour de nouveaux projets, retrouver auprès de la Chambre le crédit qu'ils ont perdu, ils s'abusent étrangement. On y voit comme un parti pris d'entraver la marche du nouveau gouvernement.

« Ces propositions posthumes ne tardent peut-être qu'à accentuer, aux yeux de la majorité, le fâcheux effet de la résistance de M. Gambetta à déposer ses projets quand il avait la direction des affaires. »

Au sujet du projet de M. Paul Bert, nous lisons dans la *Gazette de France* :

« M. Paul Bert fait savoir par les journaux gambettistes comment il entend la révision du culte catholique. Sous ce titre significatif : « PROJETS DU CABINET GAMBETTA », le *Voltaire* publie le « projet de garantie concernant l'exercice public du culte catholique, pour assurer la stricte observation du Concordat et régler la police du culte catholique en France. »

« Il faut lire ce projet, du commencement à la fin. Chaque mot, chaque ligne constitue une petite infamie. C'est de la tyrannie pure, de l'oppression savante, non pas une tyrannie française, une oppression au grand jour ; non, c'est le travail enfiévré de quelque sacristain défroqué, de quelque bedon en délire.

« Il n'est question, là-dedans, que de prison, d'amendes, d'expulsion, de suppression, de confiscation. M. Paul Bert l'a bien dit : un ministre des cultes n'est pas fait pour protéger les cultes, il est fait uniquement pour les persécuter. Son rôle consiste non à défendre l'Eglise, mais à l'étouffer et à l'écraser.

» Quatre ans, un mois et quinze jours de prison ;

» Quatorze mille francs d'amende !

» En prison, les évêques qui reçoivent et publient les actes émanés de la cour de Rome !

A l'amende, les évêques qui sortent de leur diocèse, et les curés qui prennent un congé !

A l'amende, les prédicateurs congréganistes et les curés des églises où l'infraction aura été commise !

Expulsés, les prêtres étrangers, et tout « individu se disant » nonce, légat, vicaire apostolique !

Chassés de leur cathédrale, les évêques déclarés d'abus !

Supprimé, le chapitre de Saint-Denis !

Supprimées, les bourses des grands séminaires !

Supprimées, les cures vacantes !

Fermées, les églises dont la propriété n'est pas justifiée !

Confisqués, les établissements religieux, pour être convertis en « établissements d'aliénés » !

Plus de traitements aux prêtres qui auront déçu !

Plus de quêtes dans les églises !

Les cloches aux communes, et les clefs de l'église au maire !

Les presbytères diminués, et leurs jardins réduits à 6 ares !

Voilà, dit la *Gazette de France*, le résumé du projet Paul Bert. Est-ce assez petit, mesquin, grotesque et bête ! On ne sait si on doit rire ou s'indigner ; en tout cas, c'est du mépris et du dégoût que l'on ressent.

Ce casard de la libre-pensée qui, depuis longtemps, a perdu le sentiment de l'odieux, n'a plus même celui du ridicule. »

La Justice apprécie en ces termes le projet Paul Bert :

« Il faut, en vérité, que les représentants de l'Eglise soient des fonctionnaires d'une nature singulièrement redoutable pour la République, pour qu'on éprouve le besoin de les soumettre à une législation spéciale aussi draconienne. Je ne connais pas de fonctionnaires, si compromettants qu'on les suppose pour le gouvernement dont ils dépendent, vis-à-vis desquels on soit contraint de recourir à des répressions aussi exceptionnelles.

On croirait que l'idéal des républicains de la nuance de M. Paul Bert consiste à exercer le plus de poursuites judiciaires possibles contre les prêtres, et à soumettre aux obligations les plus ridiculement vexatoires tout le personnel ecclésiastique.

Nous sommes trop partisans de la liberté individuelle et du droit commun pour tous les citoyens, pour jamais donner notre approbation à une politique aussi absurde-ment persécutrice.

Si — comme nous en sommes profondément convaincus — le temporel et le spirituel, l'Etat et l'Eglise, ne peuvent vivre ensemble en bonne harmonie, qu'ils se séparent ! Mais que le gouvernement ait recours, pour réprimer l'Eglise, à des procédés dont il se servira demain avec tout autant de raison contre un quelconque de ses adversaires ou de ses ennemis, nous ne pouvons l'admettre. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 février.

La liquidation se fait encore sentir des exécutions importantes ayant lieu ; le marché, qui était très-ferme au début, tombe en clôture :

Le 3 0/0 ancien, de 83.40 à 82.45 ; l'amortissable, 83.40 à 82.40 ; le 5 0/0, de 115.25 à 114.65.

L'altitude du marché des valeurs a été incertaine. On a coté 5,600 et 5,500 sur la Banque de France.

La Banque de Paris soutient 1,100.

Le Crédit Foncier maintient ses cours. Le mouvement croissant de ses opérations et le tiercement prochain de son capital social assurent à ce titre une plus-value considérable.

La Foncière de France et d'Algérie fait 510. On la verra bientôt à des cours plus élevés.

Les achats au comptant sont assez considérables sur le Crédit Lyonnais aux environs de 790 ; la bonne attitude de cet établissement pendant la crise redoutable que nous venons de traverser a montré la solidité de cette institution.

Les capitaux de placement se portent avec empressement sur le Crédit Général Français, sur les actions duquel on cote 715, prix excellent pour acheter.

Les bons de l'Assurance Financière constituent un placement hors ligne pour l'épargne, car chaque titre est garanti par un dépôt de plus de 250 fr. de rentes. Les polices de capitalisation de l'Assurance Financière sont également le refuge de la petite épargne ; on souscrivant un franc par mois par police, on peut être certain d'être remboursé à 500 francs.

L'altitude des capitaux de placement vis-à-vis de la Société Française Financière indique bien que toute sécurité s'attache à cette Société. De plus, le revenu aux cours de ce jour, 1,005, représente un taux minimum de 8 0/0.

La Banque Romaine attire particulièrement l'attention des gens sérieux, les cours cotés actuellement seront bien vite dépassés.

### Chronique militaire.

Le ministre de la guerre va modifier en grande partie les différents commandements de nos troupes en Tunisie. Le général de Galliffet y serait envoyé. (Tablettes.)

Le nouveau ministre de la guerre élabore un projet de loi sur le recrutement de l'armée et sur le service militaire.

Ce projet, bien qu'ayant la même base que celui du général Campenon, en diffère cependant sur plusieurs points principaux, entre autres celui des effectifs et celui relatif au cadre.

La commission de l'habillement et du harnachement vient de présenter au général Billot un nouvel uniforme destiné aux dragons, en même temps qu'une selle nouveau modèle pour toute la cavalerie française.

Le nouvel uniforme des dragons se composera du casque actuel, d'un dolman bleu foncé avec collet portant le numéro du régiment. Quatre poches recouvertes d'une patte, retenue par un bouton, sont placées par deux, de chaque côté de la poitrine.

Le dolman, sans tresses, est à un seul rang de boutons, avec numéro.

Les manches ont un parement qui peut, à volonté, couvrir la main en partie ou entière.

Le pantalon garance, à bandes, entre dans une botte en cuir fauve, pouvant se serrer avec une courroie.

Quant à la selle, on a supprimé le paquetage de devant ; elle ne porte plus que les fontes et les deux sacoches.

Une heureuse innovation est la fixation du sabre à la selle, de façon que, au cas d'un combat à pied, le cavalier ne soit pas embarrassé d'une arme devenue inutile.

Ces modèles ont été adoptés par le ministre.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### DATES DE L'APPEL DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

Le public est impatient de connaître les dates des appels de la réserve et de l'armée territoriale du printemps. Aucune mesure n'est encore arrêtée et il est probable que les dates d'appel ne seront pas fixées avant quelque temps.

Le précédent ministre de la guerre avait fixé au 1<sup>er</sup> mars l'appel de la première série des réservistes (cavalerie, artillerie et train).

Ce premier appel n'aura lieu, croyons-nous, que dans la seconde quinzaine du même mois.

Les appels ultérieurs subiraient un retard dans la même proportion. (Progrès militaire.)

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'ordre du jour de confiance proposé par M. Galigne pour le ministère Freycinet, voté par 274 voix contre 64 :

Ont voté pour : MM. Benoist et Bury. N'ont pas voté : MM. de Civrac, de Maillé (Alexis), de Soland, de Terves. M<sup>r</sup> Freppel a voté contre.

Dans sa séance de mardi, la Cour d'assises de Maine-et-Loire a condamné la nommée Flavie Leteulle, âgée de 26 ans, journalière à Vihiers, à six ans de réclusion, pour incendie volontaire chez M. Chaîne, propriétaire à Cernusson.

#### NIORT.

On écrit de cette ville au *Télégraphe* : « Le bruit court ici qu'une collision serait sur le point d'éclater à Saint-Loup entre des ouvriers français et italiens. On affirme que toutes les précautions sont prises pour éviter les désordres. »

### CHRONIQUE MUSICALE ET THÉÂTRALE.

#### LE Chatterton DE M. JULES BORDIER.

Nous apprenons que la partition du *Chatterton*, de M. Jules Bordier, sera exécutée dimanche prochain, 12 février, aux grands Concerts du Cirque des Champs-Élysées, à Paris, sous la direction de M. E. Brousset. — Cela fait honneur à l'œuvre du président de l'Association artistique d'Angers.

#### CONCOURS MUSICAL A CHATEAUXROUX.

Un grand Concours d'Orphéons, Musiques d'harmonie et Fanfares, aura lieu à Châteauroux (Indre), les dimanche 7 et lundi 8 mai 1882. (Les Sociétés de Châteauroux ne concourront pas.)

Toutes les Sociétés françaises sont invitées à y prendre part.

Le Concours se divisera en deux parties : Concours de lecture à première vue ; Concours d'exécution.

#### M. G. PELLIN AU CONCERT DE L'ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Dimanche dernier, le 136<sup>e</sup> concert populaire d'Angers (14<sup>e</sup> de la saison) a été donné, ainsi que nous l'avions annoncé, avec le concours de M. Alexandre Guilmaut, organisateur de la Trinité et de la Société des Concerts du Conservatoire ; M<sup>me</sup> Risarelli, soprano du théâtre de la Scala de Milan, et M. Gustave Pellin, ténor du Grand-Théâtre de Nantes.

Ce dernier est très-avantageusement connu à Saumur et à Angers : tous les dilettantes l'ont applaudi pendant la saison théâtrale 1877-78, lorsqu'il faisait partie de la troupe d'opéra dirigée par M. Chavannes. M. Pellin s'est fait applaudir à Saumur dans une dizaine d'ouvrages ; ses principaux succès ont été : la *Traviata*, le *Songe*, la *Favorita*, le *Trouvère* et surtout *Mignon*, qui fut pour lui un véritable triomphe. — Depuis cette époque, l'excellent artiste fit au mois de mai 1880 une nouvelle apparition sur notre scène, où il joua l'*Ombre*, en compagnie de M<sup>me</sup> Julia Reine et Emma Cavé.

M. Pellin a fait entendre dimanche, au Concert de l'Association artistique, les gracieuses et poétiques *Stances à l'Amour*, la romance de *Mignon*... — Mais nous préférons extraire du *Patriote* ces quelques lignes :

« M. Pellin, dont les Angevins ont gardé si bon souvenir, a chanté la romance de *Mignon* avec tout le sentiment dont il est capable, ce qui n'est pas peu dire.

« Un tonnerre d'applaudissements a salué la dernière note de ce joli morceau, ce qui nous a valu le plaisir de faire connaissance avec la dernière mélodie de M. Jules Bordier, *A la Bien-Aimée*, qui a été un nouveau succès pour notre ancien premier ténor, dont la voix a paru meilleure que jamais. »

A propos de M. Pellin, voici ce que nous trouvons dans la petite note biographique qu'*Angers-Revue* a consacré à cet artiste dans son dernier numéro :

« On nous assure que notre compatriote M. Paul Serin, d'accord avec M. Gustave Pellin et son père, ancien régisseur de M. Halanzier à Lyon, ont demandé pour l'année prochaine la direction de notre théâtre. Nous serions heureux, pour notre part, que cette nouvelle fût vraie et nous engagerions vivement l'Administration à accepter les offres de ces deux artistes si compétents. — Jules Bordier. »

#### CARMEN AU THÉÂTRE D'ANGERS.

Samedi prochain, *Carmen*, l'opéra-comique du regretté Bizet, sera donnée au bénéfice de M. Gustave Lelong, chef d'orchestre du Grand-Théâtre et de l'Association artistique.

M<sup>me</sup> Rita Lelong, la créatrice du rôle de *Carmen* à Angers, le jouera de nouveau dans cette circonstance.

#### LE CENTENAIRE D'AUBER A CAEN.

C'est seulement samedi dernier, avons-nous dit, que la ville de Caen a célébré le centenaire de son compatriote Aubert.

La troupe du théâtre et des artistes venus de Paris ont chanté des morceaux détachés de ses opéras. On a lu les vers de M. Jules Barbier, chanté le deuxième acte de la *Muette*, et couronné le buste du compositeur.

#### AUBER ET MOZART.

Auber avait pour Mozart une admiration passionnée.

Comme on parlait un jour du maître d'autrefois, le nom de Beethoven fut prononcé.

— Oh ! dit Auber, Beethoven, c'est le plus grand de tous.

— Et Mozart ?

— Mozart, répondit Auber, c'est une autre affaire... Mozart, c'est le seul.

#### Serge Panine EN PROVINCE.

M. G. Obnet a tiré de son roman, *Serge Panine*, un drame émouvant qui obtient en ce moment au Gymnase le plus grand succès.

Les trente premières représentations de cet ouvrage ont produit tout net 475,000 fr.

Depuis vingt ans, aucune pièce n'a obtenu, au Gymnase, un pareil succès.

Nous apprenons qu'une troupe parisienne, sous la direction de M. Henri Luguet, vient d'entreprendre une tournée en province pour y représenter *Serge Panine*. Espérons que Saumur sera compris dans l'itinéraire de M. Henri Luguet.

#### Michel Strogoff A TOURS.

On joue chaque soir, au théâtre de Tours, *Michel Strogoff*, pièce à grand spectacle, en 5 actes et 16 tableaux, de MM. d'Ennery et Jules Verne.

Il paraît que c'est un succès, un très-grand succès. D'après le *Journal d'Indre-et-Loire*, jamais rien de semblable n'a été fait chez nos voisins, on pourrait même dire en province, car la mise en scène est identique à celle de Paris. Moscou illuminé, la retraite aux flambeaux, les ballets, la fête Tartare, sont de superbes tableaux. Bref, c'est une longue série de représentations assurées pour la direction et pour le public. Sincères compliments à M. Régner, directeur, et surtout à l'acteur.

#### MATINÉE EXTRAORDINAIRE.

Les artistes de Vaudeville organisent, pour jeudi 16 février, une matinée extraordinaire au bénéfice d'un de leurs camarades.

L'Opéra, la Comédie-Française, l'Opéra-Comique, tous les théâtres de genre, M<sup>me</sup> Judic, MM. Capoul, Ritter, ont promis leur concours. On parle du duo de la *Muette* par dix ténors et dix barytons ; de l'*Ave Maria* de Gounod, par quinze chanteuses, huit violons, quatre harpes, harmonium et piano ; un concours de tragédie par tous les comiques de Paris ; le *Voyage d'agrément*, avec M. Dupuis.

Nous sommes informés que les différends soulevés à la suite de l'assemblée générale des actionnaires de la BANQUE DE PRETS A L'INDUSTRIE du 14 décembre dernier, se trouvent complètement aplatis par le retrait simultané des demandes en nullité de ladite assemblée et de l'action reconventionnelle qu'elles avaient provoquée.

AVIS IMPORTANT. — Je sais que quelques falsificateurs, se prévalant de la mort de l'illustre et regretté prof. Gino Lamo, voudraient se faire passer pour les professeurs de la recette du Sirop Pagliano, régénérateur du sang : rien de plus faux.

Des insinuations de cette nature, propres à faire naître la défiance dans le public, doivent être rejetées, avec mépris, par tout honnête homme.

Il est maintenant de mon devoir d'assurer le public que je suis seul possesseur de l'*Ordonnance du véritable Sirop Pagliano, Régénérateur du sang*, le seul et unique breveté en Italie, en France et en Autriche ; que le Sirop qui est vendu par d'autres, sous ce même nom, est contrefait ignominieusement ; ceux donc qui veulent faire acquisition de ce Remède (auquel des milliers et des milliers de personnes doivent la vie et le recouvrement de la santé) doivent s'adresser à moi : Prof. ALBERTO, FU G. PAGLIANO, Théâtre Pagliano, à Florence.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Plus d'**ASTHME** SUFFOCATION et TOUX

Indication gratis franco. Ecrire à M. le C<sup>te</sup> CLERY à Marseille.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS  
ADULTES ET ENFANTS,**

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, leucorrhée, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compère, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. de MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Eynant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limité), 8, rue Castiglione, Paris. (187)

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.	11 h. 12 matin.
8 25 —		11 15 —	
11 15 —	7 39 soir.		
1 17 soir.	4 55 —		
4 55 —			
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.	

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 59 matin.	12 h. 30 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
11 17 soir.	3 50 —	4 28 —	
6 45 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 FÉVRIER 1882.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 % .....	82 70			Comptoir d'escompte .....	1015	15		C. g'n. Transatlantique .....	540		
3 % amortissable .....	82 75			Crédit de France .....	850			Canal de Suez .....	2175		100
3 % amortissable nouveau .....	84 50			Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1540		30	Société autrichienne .....	647 50		
4 1/2 % .....	113 50			Obligations foncières 1877 .....	345		2 50	<b>OBLIGATIONS.</b>			
5 % .....	114 70			Obligations communales 1878 .....	440		10	Est .....	374		
Obligations du Trésor .....	504		2 25	Oblig. foncières 1879 3 % .....	433		2 50	Midi .....	381		
Obligations du Trésor nouvelles .....	502		3	Sec. de Crédit ind. et comm. ....	735		5	Nord .....	382 75		
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	240			Crédit mobilier .....	600		5	Orléans .....	385		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	505		2 50	Est .....	760		5	Ouest .....	373 75		
— 1865, 4 % .....	520			Paris-Lyon-Méditerranée .....	1685		20	Paris-Lyon-Méditerranée .....	374		
— 1869, 3 % .....	400			Midi .....	1275		10	Paris (Grande-Ceinture) .....	376		
— 1871, 3 % .....	395			Nord .....	2100		30	Paris-Bourbonnais .....	382		
— 1875, 4 % .....	512 50			Orléans .....	1330		10	Canal de Suez .....	365		
— 1876, 4 % .....	519			Ouest .....	820		10				
Banque de France .....	5560		135	Compagnie parisienne du Gaz .....	1550		30				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 35 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 43 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	—
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 54.

**L'EAU de SUEZ** Vaccine de la Bouche **MAUX de DENTS** et par conséquent, l'Extraction & l'Aurification

Brochure explicative L'ALCOOLAT DE SUEZ supprime IMMÉDIATEMENT les DOULEURS RHUMATISMALES Brochure explicative franco sur demande Pharm. Béral, 14, r. de la Paix, PARIS. Se trouve à Saumur, chez MM. BESSON, pharmacien, 58, place de la Bilange; DÉCART, coiffeur; BOUCHET, coiffeur, rue Saint-Jean.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Commune d'Antoigné.

**A AFFERMER PAR ADJUDICATION EN 185 LOTS.**

En la salle de Mairie d'Antoigné, le dimanche 5 mars 1882 et les dimanches suivants, à une heure après midi,

**LES MARAIS**

De la commune d'Antoigné,

D'une contenance totale de 117 hectares environ, comprenant, savoir :

Le marais du Guédais, le marais de l'Anglé, le marais de la Pallu, le marais du Lac-Martin, le marais des Gauches ou de la Maison-Rouge, la friche de la Casse-à-Melé, le carrefour de la Pierre et de la Ruelle-de-Coulon, celui de Bignon et celui de Lernay.

Ces marais sont divisés par lots de 22 ares.

Le bail sera fait pour neuf ans, aux conditions ordinaires.

L'adjudication commencera le dimanche 5 mars, par le marais du Guédais, et continuera le dimanche suivant pour les autres marais.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à la Mairie d'Antoigné, soit à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (97)

**A LOUER**

**DEUX MAISONS**

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M<sup>e</sup> Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire. S'adresser à M. Prudhommeau et à M<sup>e</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

**MAISON A LOUER**

Rue de la Petite-Bilange, n° 10. S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

**A VENDRE**

UNE PETITE MACHINE A VAPEUR de deux chevaux. Et DEUX GRANDES CHARRETTES presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

DEUX COUPLES DE FAISANS ARGENTÉS. S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, demande un petit clerc.

ON DEMANDE un commanditaire pour une industrie très-lucrative. — Bénéfices assurés. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

**LES MAGASINS DE LA GLANUSE**

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**  
GÉNÉRAL  
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les Pharm.

**INCONTINENCE D'URINE**

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

**AVIS.**

M<sup>e</sup> LORRAIN-BOUCHEREAU, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprêtuse. (90)

**J.-A. FRESCO**

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Maison J.-P. LAROZE & Co, Pharm<sup>e</sup> 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac. Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

**Dentifrices Laroze**

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Ragés de dents.

ÉLIXIR, le Flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUVRE, la Boîte, 2 fr.; le Flacon, 1 fr. 25. — OPRIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre

**COSMYDOR**

Les Hygiénistes de notre époque recommandent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette aux Acides ni Vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.

(En faire usage quotidiennement.)

SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE

Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.